

Ce protocole regroupe les bonnes pratiques permettant d'assurer le niveau de désinfection suffisant face au coronavirus dans les locaux occupés par des personnels ou accueillant du public tout en préservant la santé des agents qui réalisent cet entretien.

Le coronavirus COVID-19 ne dispose pas de résistance particulière aux méthodes et produits d'entretien connus et utilisés habituellement. Il sera donc détruit par les détergents et désinfectants utilisés couramment lors de l'entretien des locaux (cf partie 5).

Toutefois, pour réduire les risques de contaminations croisées par l'intermédiaire des objets et contacts de surface, il est essentiel d'accentuer la fréquence d'entretien des locaux utilisés par les agents et par le public accueilli sachant que l'on peut aussi passer par un planning d'occupation des locaux (cf. partie 2).

Cette fiche répondra à vos questions concernant l'entretien des locaux mais pour compléter vos connaissances et répondre plus généralement à l'ensemble de vos questions, un guide d'accompagnement pour la gestion du risque COVID a été réalisé par le Cdg43 : <http://www.cdg43.fr/CDG43/index.asp>

La meilleure des protections, en plus de l'entretien des locaux, restent les gestes barrières → vous référer aux fiches disponibles sur le site du Cdg43 ou sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

1 Gestes barrières et distanciation sociale

L'application des gestes barrières intègre le respect des distances de sécurité (1m minimum). Cela est valable lors d'interventions à proximité du public mais également entre collègues.

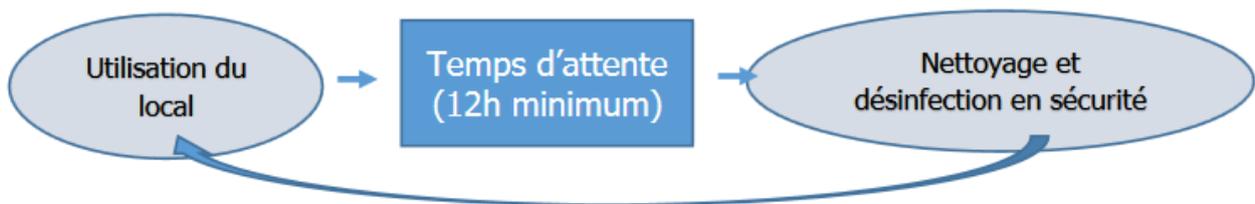
Si leur application n'est pas possible dans certaines situations de travail, vous devez les analyser et tout mettre en œuvre pour les rendre applicables, à partir de mesures organisationnelles et/ou matérielles.

Le port du masque est devenu obligatoire, vous référer à la partie 3 (Port des EPI).

2 Utilisation des locaux

Dans des conditions propices à sa survie, le virus pourrait survivre, sous forme de traces, plusieurs jours sur une surface. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un peu de virus survit que cela est suffisant pour contaminer une personne qui toucherait cette surface. En effet, au bout de quelques heures, la grande majorité du virus meurt et n'est probablement plus contagieux. Pour rappel, la grande transmissibilité du coronavirus COVID-19 n'est pas liée à sa survie sur les surfaces, mais à sa transmission par les gouttelettes expulsées et transmises par les mains. C'est pour cela qu'il est important de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.

Une mesure de prévention peut consister à pratiquer une forme de rotation dans l'utilisation des locaux de travail en fonction des locaux à disposition pour permettre une réduction de l'infectiosité du virus mais cela ne doit pas remplacer l'entretien des locaux, ni la pratique des gestes barrières, ni l'application des consignes données (schéma ci-après).



3 Port des équipements de protection individuelle (EPI)

Avant toute chose, s'assurer que les vêtements de travail et EPI propres ne rentrent pas en contact avec des équipements potentiellement souillés puis :

- Utiliser une blouse de travail réutilisable propre ou jetable (ou un vêtement dédié à l'activité),
- Porter des gants jetables répondant à la norme EN 374 (protection chimique et biologique) ou des gants réutilisables lavés et désinfectés après chaque utilisation,
- Porter des chaussures de travail ou de sécurité qui restent sur le lieu de travail (ou à défaut, des chaussures dédiées à l'activité),
- Suivre les consignes transmises habituellement pour la réalisation de votre activité.

Les masques de protection de type FFP2 ne sont pas prioritaires pour ces activités, puisque le virus est présent dans les gouttelettes émises par les personnes contaminées sauf si le port de ce type de masque était prévu pour la protection d'autres risques.

Lorsque la crise sanitaire impose le port du masque, les masques chirurgicaux sont à privilégier notamment si vous êtes obligé de travailler sans respecter les règles de distanciation. Attention, celui-ci n'exonère pas du respect des gestes barrières, des règles de distanciation et des règles habituelles de sécurité.

Remarque : le travail d'entretien, lorsqu'il ne présente pas un caractère dangereux (travail en hauteur par exemple) doit être réalisé seul pour respecter les mesures barrières entre agents. Toutefois, il est préférable d'éviter le travail isolé en ayant un collègue à proximité, à portée de voix ou de vue en cas d'accident.

4 Enlever des gants pouvant être souillés et se changer avec précaution

Les tenues sont à usage unique :

- Enlevez vos gants en sécurité en suivant la consigne ci-après,
- Jetez les équipements et consommables usagés dans un sac poubelle hermétique fermé qui sera placé dans le bac de déchets non recyclables.

Les tenues sont réutilisables :

- Lavez-vous les mains avec les gants avant de les enlever en suivant la consigne ci-après,
- Enlevez vos vêtements de travail et EPI en veillant à ne pas souiller vos vêtements de ville,
- Procédez à l'entretien de vos vêtements de travail et équipements réutilisables.

Dans tous les cas, lavez-vous les mains avec du savon, de façon adaptée et suffisamment longtemps, systématiquement :

- Avant et après avoir mis ou enlevé votre masque,
- Après avoir porté des gants,
- Après avoir mis ou enlevé les vêtements de travail et les chaussures,
- Avant de boire, de manger ou de porter vos mains au visage, de se moucher,
- Après avoir manipulé des objets ou des équipements,
- Avant et après être allé aux toilettes.

BIEN RETIRER MES GANTS À USAGE UNIQUE



1. Pincer le gant au niveau du poignet. Éviter de toucher la peau.



2. Retirer le gant.



3. Le garder au creux de la main gantée ou le jeter.



4. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant. Éviter de toucher l'extérieur du gant.



5. Retirer le deuxième gant.



6. Une fois les gants ôtés, les jeter. Se laver les mains.

BIEN RETIRER MES GANTS RÉUTILISABLES



1. Mouiller les mains gantées à l'eau puis savonner.



2. Frotter en insistant sur le dos, la paume et entre les doigts.



3. Rincer abondamment.



4. Tirer sur les doigts d'un gant pour le faire glisser. Tirer sur les doigts du deuxième gant.



5. Saisir d'une main les deux gants sans toucher l'extérieur.



6. Les suspendre pour les faire sécher. Puis se laver les mains.

5 Consignes générales d'utilisation des produits

Utilisez des produits ayant des caractéristiques « détergents désinfectants » habituels ou « virucides », non périmés et tenez compte des préconisations d'utilisation :

- Respect du dosage et du temps d'application (cf. fiche technique du produit),
- Ne pas mélanger avec d'autres produits et porter les équipements adaptés (se référer aux fiches de données de sécurité).

Évitez tout procédé de ménage ayant pour conséquence la formation de projections de particules dans l'air (centrale de nettoyage, vapeur...).

Privilégiez l'utilisation de lingettes à usage unique ou imprégnées réutilisables en faisant en sorte d'éviter les croisements entre propre et sale.

6 Nettoyage des locaux pour réouverture

Pour un bâtiment ou un site fermé et inoccupé depuis au moins 10 jours, la présence du SARS-CoV-2 encore infectant sur des surfaces sèches est quasi-nulle. Il est donc recommandé de réaliser un nettoyage pour une remise en propreté de tous les locaux intérieurs et des espaces extérieurs avec un protocole habituel. Aucune mesure spécifique supplémentaire de désinfection n'est nécessaire.

Pour prévenir la légionellose ou d'autres contaminations liées à l'eau qui a stagné dans les canalisations, chaque point d'eau (robinets, douches, toilettes, machines à laver, etc.) devra être purgé par une ouverture de plusieurs minutes.

Les machines et les équipements de travail font l'objet d'une vérification avant la remise en route.

7 Nettoyage des locaux en fonctionnement

Le nettoyage des locaux utilisés par des agents et fréquentés par du public doit être renforcé et la fréquence de passage définie en lien avec l'usage des lieux : plus l'effectif est nombreux, plus la fréquence est importante, notamment pour le nettoyage des surfaces de contact.

La méthode de nettoyage reste globalement la même qu'habituellement. Toutefois, une attention particulière doit être portée aux moyens de protection des agents d'entretien (cf. point 3 et 4), aux produits utilisés (cf. point 5), aux matériels ainsi qu'aux modes opératoires.

Il est préférable de commencer le nettoyage des zones plus propres vers les zones plus sales, comme habituellement, afin d'éviter de contaminer une surface déjà désinfectée. Il est également préférable de terminer par les pièces humides (lavabos, douches, WC, etc.).

Le nettoyage des poubelles ou des toilettes ne génère pas plus de risque qu'habituellement. Les mesures de protection courantes sont efficaces et suffisantes mais peuvent nécessiter une augmentation de la fréquence.

Les locaux doivent être aérés systématiquement au cours de l'entretien, sans créer de courants d'air qui peuvent contribuer à la remise en l'air des particules.

▪ Nettoyage des sols et des mobiliers

Ne pas utiliser d'aspirateur, ni de balai qui sont des générateurs d'aérosols. Il est préférable de nettoyer les sols avec un bandeau imprégné d'un produit détergent (lavage et désinfection humide sont à privilégier). Si l'utilisation d'un aspirateur non adapté est inévitable, porter un masque chirurgical à minima et aérer les locaux sans créer de courant d'air.

Il n'est pas utile de nettoyer de façon plus fréquente les dessous de meubles, l'intérieur d'une machine ou d'une armoire de stockage.

▪ Nettoyage des surfaces de contact

Le ménage des locaux et principalement le nettoyage des surfaces de contact doivent être renforcés (autant que de besoin mais 2 fois par jour minimum).

Il s'agit du nettoyage des poignées de portes, des interrupteurs, des comptoirs d'accueil, des boutons de commande (copieur, machines, ...), des robinets d'eau des toilettes, des boutons d'ascenseur, des rampes d'escalier, les parois plexiglas mais également des zones communes tels que les accoudoirs de chaises, les tables, les équipements de travail collectifs ou encore les claviers, les souris, les téléphones, ..., notamment dans les bureaux partagés.

Ce nettoyage est effectué avec des lingettes pré-imprégnées ou à imprégner. Il doit être assuré par tous. En effet, chaque agent est invité à être acteur de la prévention contre le Covid, en nettoyant son poste de travail, ses matériels, les surfaces qu'il touche notamment dans les espaces partagés. Cela doit permettre de sensibiliser tout le monde et doit éviter une augmentation des risques (gestes répétitifs, chimiques, biologiques, charge de travail, RPS, etc.) sur les personnes en charge du ménage. Pour cela, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées doivent être mis à disposition en plusieurs points des locaux.



8 Nettoyage de locaux fréquentés par une personne malade

En cas de contamination avérée d'un local, le coronavirus pouvant probablement survivre 3 heures sur des surfaces sèches et plusieurs jours sur des surfaces humides, les mesures citées dans ce document et toutes les suivantes devront être prises après avoir identifié et condamné la zone dite à risque :

- Si cela est possible, intervenir après une période d'inoccupation des locaux,
- Equipement des personnes en charge du nettoyage (cf partie 3) pouvant être renforcée avec des combinaisons jetables, des sur-chaussures et un masque notamment si un délai d'inoccupation des locaux n'est pas possible,
- Entretien des sols et des surfaces de contact en privilégiant une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :
 - Les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique (ou lavable en machine) imprégné d'un produit détergent,
 - Les sols et surfaces soient ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique (ou lavable en machine),
 - Le temps de séchage des sols et surfaces soit suffisant,
 - Les sols et surfaces soient désinfectés avec de l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents,
 - Les déchets produits suivent la filière d'élimination classique dans des sacs poubelles fermés,
 - Les consommables réutilisables (bandeaux de lavage, microfibras, etc.) usagés seront collectés séparément pour être lavés et ne devront pas être en contact avec des propres.

9 Gestion des déchets

Les déchets produits doivent suivre la filière d'élimination classique et être mis dans des sacs poubelle fermés. Les consignes sur la gestion des déchets doivent être rappelées aux agents et si besoin aux usagers.

▪ **Pour les déchets « classiques » y compris ceux de nettoyage**

L'employeur doit, si besoin, augmenter le nombre de poubelles et les équiper de sac. Il doit donc s'assurer qu'un stock suffisant de sacs poubelle est disponible pour équiper les locaux et les véhicules.

Les équipements et consommables usagés, notamment les tenues à usage unique utilisées lors du nettoyage, doivent être jetés dans un sac poubelle fermé hermétiquement qui sera placé dans le bac de déchets classiques (non recyclables).

▪ **Pour les déchets souillés**

Des poubelles fermées doivent être mises à disposition pour les déchets souillés type mouchoirs. Un système d'ouverture par pédale est l'idéal car il permet d'éviter tout contact avec la main.

Tous les déchets, y compris ceux produits par une personne contaminée ou potentiellement contaminée, suivent la filière d'élimination classique.

À noter que les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (seringues...), par exemple dans les EHPAD, doivent toujours être jetés dans des sacs ou boîtes spécifiques.